



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 090-219000338-20230328-D_2023_3_8-BF



L'an deux mil vingt-trois, le mardi 28 mars, à 18H15,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous
la présidence de Madame JANIAUD LARCHER, Maire

Etaient présents :

Mme JANIAUD LARCHER, Maire

Mr ROY, Mme KHELIFI, Mr NATALE, Mme PALMA-GERARD, Mr BOUR, Mr GARNIER, Maires
Adjoints

Mr OUASSIN, Mme QUEIROS, Mr HOLTZER, Mme BLIND, Mme DI GREGORIO, Mr ABDOUN
SONTOT, Mme GIROS, Mme EL MOUSSAFER, Mme CHATELAIN, Mr ROUSSE, Mr WALTER,
Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir : Mme COINTOT à Mr BOUR, Mr LARBI à Mr NATALE, Mme BINETRUY
à Mr ROY, Mme VACHET à Mme GIROS, Mme THOMAS à Mr WALTER, Mme MARCHET à Mr
ROUSSE

Etaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme MARLIN, Mr BANDELIER

Etaient absents et non excusés : Mr MALAIZIER, Mr HARGUEME, Mr POECKER

A été élu secrétaire de séance : Robert NATALE

Date de convocation	Nombre de conseillers	
Lundi 20 mars 2023	En exercice	29
	Présents	18
	Votants	24

2023/3/8

Approbation Compte Administratif 2022, Rapporteur : Monsieur Lionel ROY.

Monsieur Lionel ROY propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2022 en parfaite concordance avec la comptabilité de gestion.

Considérant que lors des séances où le compte administratif est débattu, Madame le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, il est nécessaire de procéder à l'élection du Président de séance.

Madame le Maire propose d'élire Monsieur Lionel ROY aux fonctions de Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité des présents et représentés, le Président de Séance en la personne de Monsieur Lionel ROY.

Monsieur Lionel ROY, présente les résultats du compte administratif 2022.

Le compte administratif permet à l'exécutif de la collectivité de rendre compte annuellement des opérations budgétaires réalisées. Les opérations non budgétaires sont retracées au seul compte de gestion du comptable.

Le rapporteur rappelle, par ailleurs, que la commission des finances lors de sa séance du 21 mars a procédé à un examen détaillé du compte administratif. Il propose de retracer les grandes lignes de ce document budgétaire.

		Investissement	Fonctionnement
Réalizations de l'année	Dépenses	2 988 526.15 €	5 648 290.03 €
	Recettes	4 090 613.45 €	6 292 077.05 €
Résultats 2022		1 102 087.30 €	643 787.02 €
Résultat de l'exercice 2021		293 389.66 €	500 000.00 €
Résultat par section		1 395 476.96 €	1 143 787.02 €
Résultat général		2 539 263.98 €	

I. Les dépenses réelles de fonctionnement

Chap.	Libellé	CA 2021 PRINCIPAL	CA 2022 PRINCIPAL
011	Charges à caractère général	1 125 808.58 €	1 345 572.64 €
012	Charges de personnel & frais assimilés	2 765 596.88 €	2 949 726.24 €
014	Atténuations des produits	64 772.00 €	60 078.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 018 446.22 €	1 000 147.17 €
66	Charges financières	17 861.57 €	26 831.47 €
67	Charges exceptionnelles	15 373.23 €	17 510.36 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	119 232.80 €	10 766.00 €
	ss/total dépenses réelles de l'année	5 127 091.28 €	5 410 631.88 €
042	Opérations d'ordre entre section	234 461.98 €	237 658.15 €
	TOTAL DES DEPENSES	5 361 553.26 €	5 648 290.03 €

1) Le chapitre 011 des charges générales :

Ce chapitre représente 23.82% des dépenses de fonctionnement avec 1,346 M€.

Son évolution par rapport à l'année précédente est liée principalement à la hausse tarifaire du prix des énergies (électricité, gaz, fioul et carburant). En 2021 le cout total de ses quatre postes représentait 382 948 € contre 558 655€ en 2022 soit + 176 K€.

- Pour les hausses, on note également :
 - Les prestations de service (*compte 6042*) + 7 887€. Cette augmentation correspond au nombre des repas servis au multi-accueil et à la restauration scolaire qui est plus important cette année.
 - Les 19 050€ supplémentaires au compte 611 « *contrats de prestations de services* » correspondent au contrat de labellisation pour la démarche d'économie d'énergie politique climat.
 - Les dépenses d'entretien de véhicules, autres biens mobiliers et maintenance sont en hausse en 2022 avec + 11 278€. Ces hausses s'expliquent notamment par la révision périodique avec des réparations mécaniques importantes du chargeur télescopique BOBCAT pour 10 531€, de l'extension de garantie des copieurs dans les écoles pour les biens mobiliers, de la réparation d'une caméra hors service et de la maintenance pour une année complète du système de vidéoprotection.
 - Le compte de versement aux organismes de formation « *6184* » progresse de + 7 504€ entre 2021-2022. Après deux années impactées par la crise sanitaire, les besoins de formations en matière de sécurité et habilitations notamment pour les agents des ateliers municipaux expliquent cette augmentation. Cette année, dix agents ont suivi des

formations de recyclage ou initiale Sauveteurs Secouristes des extincteurs, douze agents ont validé les habilitations suivantes : nacelle, conduite engins hivernaux, tondeuse, tracteurs, mini-pelle et BOBCAT.

- L'évolution des frais divers + 2 419€ correspond à la reprise en année pleine des études surveillées et aux frais de recouvrement versés à l'ONF lors de vente de bois plus important qu'en 2021.
 - Les comptes fêtes, cérémonies et catalogues et imprimés (6232 et 6236) + 8 372€ s'explique par la reprise des manifestations concerts, marchés des saveurs, les festivités de Noël et par l'impression d'affiches pour l'extinction de l'éclairage public.
 - 2 393€ supplémentaires au compte « 6262 frais d'affranchissement » proviennent notamment de la refonte des cartes électorales et de l'affranchissement de décembre 2021 qui a été facturé en 2022 et non rattaché.
 - Le déblocage de trois emprunts souscrits en 2021 et 2022 explique les 2 200€ d'écart sur le compte « 627 services bancaires » et correspondent à des frais de dossier.
 - L'écart de 17 000 € de taxe foncière s'explique par la hausse des bases et des taux d'imposition (+4 500€) ajoutée aux reversements de deux années 2021 et 2022 à Territoire Habitat pour les locaux rue du Moulin et rue Scherrer puisque cette dépense de 2021 n'a pas été rattachée en 2022.
- Pour les baisses :
 - 5 565€ d'économie sur la consommation d'eau suite à la réparation d'une fuite au stade en 2021,
 - Les dépenses d'entretien des terrains et réseaux, comptes « 61521 et 61523 » baissent respectivement de 11 573€ et 8 404€. Pour rappel en 2021, 22 514€ supplémentaires ont permis l'entretien des pistes d'athlétisme, le carottage du terrain d'honneur et la réparation du revêtement perméable du terrain synthétique. Pour la voirie et les réseaux, la réparation du réseau souterrain le remplacement de mâts accidentés d'éclairage public, le curage des ouvrages d'eau dans divers quartiers et des fontaines réalisés en 2021 expliquent également cette différence.
 - Enfin on note une économie de 5 174€ liée aux interventions par l'ONF pour les frais de gardiennage qui ont été moins importants en 2022.

2) Chapitre 012 des dépenses de personnel :

L'évolution de ce chapitre +184K€ relève principalement de :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice au 1er juillet pour +42K€
- La revalorisation et la mise en œuvre du RIFSEEP pour +23K€
- L'impact de l'inflation sur le solde de la prime annuelle pour + 1K€
- Les avancements d'échelon et de grades pour +25K
- Le remplacement d'un agent titulaire en congé longue durée en 2022 +50K€
- Le tuilage de la Direction Générale des services sur 4 mois pour +30K€
- Le recours à du renfort aux ateliers municipaux pendant la période estivale pour +27K€
- Le remplacement d'un agent titulaire en congé grave maladie en 2022 pour 6K€
- Le recrutement d'un contractuel sur un poste de technicien sur 11 mois pour +33K€
- Le recours à un contrat Parcours Emploi Compétence sur 11 mois pour +10K€
- Le départ à la retraite d'un agent sur 6 mois pour -21K€
- Le départ en disponibilité d'un agent sur 8 mois pour -24K€
- La mutation d'un agent sur 6 mois pour -18K€

3) Le chapitre 014 : péréquation

Ce chapitre de dépenses de péréquation, ponctionnant la richesse des communes, est mineur sur le plan budgétaire. Il montre toutefois une baisse qui représente 4 694€ en 2022.

4) Le chapitre 65

Le chapitre s'établit à – 18 299€ par rapport au CA2021 et s'explique par :

- La constatation en 2021 des admissions en non-valeur (6542) de titres de recettes relatifs au budget assainissement,
- Le rattrapage des charges sociales URSSAF liées aux cotisations déplafonnées élus versées pour toute l'année,
- Une économie sur les versements des subventions aux associations : les FRANCAS ont perçu directement de la CAF du Territoire de Belfort la prestation de service liée à la Convention Territoriale Globale (auparavant versée à la Ville de Delle). À la fin de l'année 2022, cette somme était estimée à 29 939 €, la subvention a donc été réduite à hauteur et se matérialise par le non versement du mois de décembre. Ce montant sera révisé, courant 2023, dans le cadre du versement de la subvention versée à cette association. En effet, celui-ci varie suivant la fréquentation des activités mises en œuvre dans les cadres péri et extrascolaire.

5) LE CHAPITRE 66

Il représente les intérêts de la dette. La hausse de 8 970€ sur ce chapitre s'explique par le remboursement des premières échéances des deux emprunts de 1 500 000€ (souscrit en 2022) et 700 000€ (souscrit en 2021) débloqués à la date maximum notifiée sur les contrats de prêt. Il convient de noter que les taux se sont maintenus au plus bas niveau cette année encore jusqu'au dernier trimestre 2022. Ces deux faits combinés ont permis de contenir la hausse au niveau de ce chapitre. Au fil des années, le remboursement du capital est plus important alors que le montant des intérêts diminue pour les emprunts en échéances constantes (ce qui est le cas pour tous les emprunts de la collectivité).

6) LES CHAPITRES 67 ET 68

Le chapitre 67 regroupe les charges exceptionnelles avec :

* la constatation des remises gracieuses accordées sur :

- Les droits de terrasse pour les restaurateurs dellois qui ont été maintenus suite à la perte de fréquentation liés à la crise sanitaire,
- Les insertions publicitaires pour les trois commerçants du centre-ville engagés sur les parutions de mai et septembre dans le journal municipal et qui ont été impactés par les travaux.
- Les titres annulés sur exercice antérieur qui correspondent aux régularisations des charges de nos locataires,
- Les subventions exceptionnelles versées aux associations avec notamment 5 000€ à l'association des commerçants de Delle pour permettre le soutien à l'activité impactée par les travaux du centre-ville et 4 200€ versés à la Croix Rouge pour la participation partielle au loyer de l'année 2021
- Une diminution de -108 467€ est constatée au chapitre 68. On retrouve sur l'exercice 2021, la mise en provision des 99 659€ permettant la constatation en créances

irrécouvrables des dommages et intérêts du dépôt illicite qui fait l'objet d'un arrêt rendu par le tribunal correctionnel en 2020 en faveur de la commune.

II. Les recettes réelles de fonctionnement :

Chap.	Libellé	CA 2021 principal	CA 2022 principal
013	Atténuations de charges	83 225.68 €	177 135.84 €
70	Produits des services du domaine & ventes	243 471.49 €	303 534.74 €
73	Impôts & taxes	3 737 140.76 €	4 131 199.00 €
74	Dotations, subv. & participations	1 292 535.67 €	1 337 095.59 €
75	Autres produits de gestion courante	266 901.04 €	299 812.81 €
76	Produits financiers	12.64 €	14.88 €
77	Produits exceptionnels (cessions comprises)	203 899.75 €	10 783.30 €
78	Reprise sur provisions semi budgétaires	7 148.13 €	31 650.00 €
	ss/total recettes réelles de l'année	5 834 335.16 €	6 291 226.16 €
	Excédent de fonctionnement de N-1	424 000.00 €	500 000.00 €
72	Travaux en régie	17 940.77 €	
042	Autres opérations d'ordre entre sections	850.89 €	850.89 €
	TOTAL DES RECETTES	6 277 126.82 €	6 792 077.05 €

1) Le chapitre 013

Avec 177 136 € en 2022, les indemnités journalières pour absence en congé maladie des personnels titulaires et contractuels sont en augmentation de +93 910€ du fait notamment d'absence liées à la Covid.

2) Le chapitre 70

Ce chapitre enregistre une hausse de 60 063 € qui s'explique majoritairement par :

- Le programme de coupe de bois établi par l'ONF plus important pour 2022 ainsi que la nécessité de réaliser des coupes sanitaires imprévues (+10 768€),
- La hausse des recettes en matière de périscolaire et de petite enfance qui retrouve un fonctionnement normal avec respectivement +29 546 € et +10 189 K€.
- Les appels de charges locatives avec l'intégration des 7 logements situés à l'Espace 89 loués en année pleine (+9 044€).

3) Le chapitre 73

Le chapitre se compose principalement :

- Des attributions de compensation 1 999 152 € (ex taxe professionnelle),
- De la fiscalité ménage 1 785 437€ : TFB, TFNB et TH réformée (remplacée par le produit communal de la TFB départemental ajustée d'un coefficient correcteur et par la TH résidences secondaires) ; cette recette est en hausse de 259 829 € compte tenu de la revalorisation des bases et de leur évolution physique,
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) supportée par les consommateurs dellois depuis le 1^{er} janvier 2021 avec un coefficient qui a évolué de 4 à 6 en 2022 ; soit 69 941€ (29 619€ de hausse),
- Des droits de mutation basés sur les ventes immobilières de l'année pour 177 111 € (soit 57 563 € de hausse),
- Diverses recettes (FNGIR stable à 45K€, taxes sur les pylônes...).

4) Le chapitre 74

Les dotations de l'État pour 2022 sont globalement proches de 2021.

Les réalisations budgétaires de ces dotations sont détaillées ci-dessous :

- La dotation forfaitaire 390 000€, soit -29 816€ s'inscrit à la baisse cette année encore sous l'effet de la péréquation qui pèse sur cette enveloppe,
- La DSR augmente de +28 765€ grâce à la péréquation,
- La compensation par l'État de l'exonération de 50% de la taxe foncière des établissements industriels progresse de 63 752€ par rapport à 2021,
- La recette de FCTVA « fonctionnement » évolue à +2 191 € et est corrélée aux montants des dépenses éligibles de 2020.
- Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle diminue de 2 760€ pour atteindre 375 600€.
- La participation aux frais de la médiathèque (7473) +5 990€ qui s'explique par la prise en compte de l'intégralité des salaires pour 2021 d'un agent recruté par la commune et qui était auparavant supporté par le Conseil Départemental.
- Les recettes CAF « contrats enfance jeunesse » sont en baisse de 47 810€. Cette évolution est liée à la fin des aides ponctuelles qui avaient été accordées en 2021 pour compenser la baisse de fréquentation liée au Covid d'une part et au reversement de la participation « convention territoriale globale » qui a été directement rétrocédé à l'association FRANCAS d'autre part.
- La dotation aux titres sécurisés attribuée progresse de 3 869€. Cette année, en raison notamment du plan d'urgence mis en place par le ministère de l'Intérieur, un montant forfaitaire de 2 500€ supplémentaires a été versé en fonction du nombre de titres émis.

5) Les chapitres secondaires 75, 76, 77 et 78

Les 32 911€ de produits financiers supplémentaires inscrits au chapitre 75 proviennent principalement des revenus locatifs (intégration de 7 logements situés à l'Espace 89 en année pleine).

Le chapitre 76 n'appelle pas de descriptif particulier.

Pour rappel en 2021, le chapitre 77 (hors cessions) enregistrait la constatation de la recette liée à la condamnation par le tribunal des dépôts sauvages. Il convient de noter également la cession de la seconde moitié du foncier dans le cadre du projet de maison médicale pour 94,6 K€.

Concernant le montant élevé du chapitre 78 « *reprise sur provisions semi budgétaires* » on retrouve les 22 500€ de reprise du solde des subventions reçues liées à l'implantation sur notre commune, du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) et qui avait été mis en provisions.

Cette reprise a participé au financement de la rénovation du City Stade et de la salle utilisée par le comité de quartier pour les résidents du CADA à l'Espace 89.

Le montant restant correspond à la monétisation des heures de CET dont les paiements ont été demandés en début d'année 2022.

III. La politique d'investissement

Les réalisations comptabilisées en 2022 comprennent d'une part les restes à réaliser de 2021 et d'autre part les crédits nouveaux votés et exécutés en 2022.

Les dépenses réelles de la section d'investissement représentent 2 988 K€ répartis comme suit/

- Le remboursement de la dette : 213 K€ (dont 23 637€ de régularisations)
- Dépenses d'équipements (*chapitres 21 et 23*) : 2 713 K€,
- Les immobilisations incorporelles (*chapitres 20 et 204*) : 18,6 K€ avec notamment :
 - La modification du PLU,
 - Divers levés topographiques en prévision de nouveaux aménagements, rue de la 1^{ère} Armée pour la piste cyclable et rues d'Alsace - Florimont pour modification du carrefour.
 - Les droits d'accès informatique qui correspondent à la mise en place du paiement à distance des factures relatives au périscolaire et cantine scolaire, l'achat de logiciels pour équiper notamment les nouveaux ordinateurs portables achetés dans le cadre du dispositif « classes mobiles écoles élémentaires » qui permettront aux élèves d'assister à des enseignements informatiques.
- Les « autres dépenses » : il s'agit des subventions versées à des personnes de droit privé qui s'élèvent à 42,9K€, dont 28,9K€ versés à Territoire d'Énergie 90 pour l'enfouissement du réseau sur le faubourg de Montbéliard. Le montant restant concerne les subventions versées au titre des ravalements de façade d'une part et à l'achat par des dellois de vélos (huit avec et deux sans) assistance électrique soit 912 € accordés pour cette année d'autre part.

EN TERMES DE REALISATION DES OPERATIONS :

2 774,7 K€ de réalisations ont été effectuées comprenant :

A) Le bouclage des opérations reportées de 2021 pour 1 904K€ comprenant les secteurs suivants :

- Frais d'études, logiciels et PLU 14,2K€ ;
- Forêt 9.9K€ ;
- Division de parcelles et achat terrain AB415 ET AB417 jouxtant la caserne des pompiers pour la construction de la nouvelle gendarmerie 124,2K€ ;
- Des missions avant-projet restauration mur et galerie Hôtel de ville 7,9K€ ;
- Travaux dans les écoles (rénovation gymnase Marronniers et visiophones écoles Marronniers, Pergaud et Moulin des prés) 41.6K€ ;
- Cimetière (démolition du mur séparatif entre le nouveau et l'ancien cimetière, création en enrobé d'une allée) 10,6K€ ;
- Travaux d'isolation et d'étanchéité toiture balcons et bureaux gendarmerie 65,7K€ ;
- Rénovation de la salle des fêtes 167,3K€ ;
- Mise en accessibilité du tennis couvert 59,3K€ ;
- Divers travaux : d'isolation et d'étanchéité toiture Multi-accueil, de rénovation dans les autres bâtiments et installation de deux chaudières à condensation à l'Espace 89 pour 89,5K€ ;
- Aménagements et revitalisation du centre-ville 911,3K€ ;
- Voirie (aménagement diverses rues, marquage au sol, enfouissement réseaux faubourg de Montbéliard) et éclairage public 224,4K€ ;
- L'extension et modernisation du système de vidéosurveillance 21K€ ;
- Construction maison médicale 107,9K€ ;
- Matériel informatique pour les écoles et médiathèque (3 photocopieurs, 39 ordinateurs portables « dispositif classes mobiles », ouvrages) 48,1K€ ;
- Achats équipement (transpalette, panneau d'affichage...) 1K€.

B) LES REALISATIONS DECOULANT DES CREDITS 2022 POUR 87

- Les frais d'études : faisabilité de construction du futur gymnase et rénovation de la maison à tourelle 56K€ ;
- Voirie (aménagement centre-ville, enrobé parking maison médicale, palissade et garde-corps place de la République, reprise d'enrobé entrée cité scolaire, sens unique entre la place de la République et le faubourg d'Alsace...) et aménagements extérieurs (achat d'un columbarium, programme annuel d'achat de mobiliers urbains, panneaux de police et forêt) : respectivement 338K€ et 46K€ ;
- Travaux de rénovation dans les bâtiments, les écoles, les logements et les installations sportives 333,8K€ : peintures murs réfection de salles de classe au périscolaire Cassin et le hall Sittelle B, remplacement des sols au multi-accueil et salle motricité Sittelle B, sécurisation avec la création portail coté salle des fêtes à l'école Marronniers et mise en place d'un visiophone école Pergaud, solde acquisition mobilier enseigne et agencement pour la maison médicale, installation de deux chaudières à condensation à la Halle des 5 Fontaines, rénovation de la salle comité quartier à l'Espace 89 ; modernisation du city stade, éclairage Leds et modification d'une porte de secours au Tennis couvert.
- De 7 à 18K€ d'investissement divers (tonnelles et éclairage pour les manifestations, programme ergonomie pour tous les services administratifs : fauteuils, bras de soutien d'écran et bureau, deux gilets pare-balles pour le service police, ouvrages, vidéoprojecteur et standard téléphonique pour la médiathèque ; enfin l'achat d'un véhicule de fonction PEUGEOT 2008 pour le directeur général des services).

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Du point de vue de la maquette comptable, la section se clôture avec 4 384 K€ de recettes (excédent N-1 inclus), avec un résultat de clôture de l'exercice pour cette section de 1 395,5K€.

La section est ainsi excédentaire dans sa forme comptable, calculée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Réalisations sur crédits reportés	1 904 000.89 €	1 569 844.51 €
Réalisations sur investissements nouveaux	870 677.65 €	120 753.62 €
Remboursement du capital des emprunts en cours	189 348.76 €	
Régularisation du compte 1069 (Passage M57)	10.96 €	
Régularisation Centre National du Cinéma avance remboursable transformée en Subvention	23 637.00 €	23 637.00 €
Dépôts versés et dépôts reçus		2 317.77 €
Total des dépenses investissement réelles de l'année (1)	2 987 675.26 €	

FCTVA 2022 sur dépenses 2020	193 578.63 €
Taxe Aménagement 2022	27 250.21 €
Total des recettes d'investissement réelles de l'année (2)	1 937 381.74 €
Besoin de financement de l'investissement 2022 (3) = (2) - (1)	1 050 293.52 €

Ce besoin de financement est en partie couvert par les excédents antérieurs...

Excédent de fonctionnement 2021 affecté à l'investissement	415 573.56 €
Excédent d'investissement 2021 reporté	293 389.66 €
Total des excédents antérieurs (4)	708 963.22 €

le solde a été couvert par le recours à un emprunt :

Emprunt contracté en 2022 (5)	1 500 000.00 €
Écritures d'ordre – Amortissements (6)	237 658.15 €
Écritures d'ordre -Reprises de subventions au résultat (7)	850.89 €
Résultat de l'investissement 2022 (3) - (4) - (5) - (6) + (7)	1 395 476.96 €

1.2 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est rappelé qu'un résultat positif de la section de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement y compris le solde des reports de crédits s'il est négatif. Le solde peut ensuite être affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit à l'investissement, soit laissé en section de fonctionnement.

C'est pourquoi, il est proposé la répartition suivante : 800 000 euros conservés en section de fonctionnement et 343 787,02 euros affectés au financement de l'investissement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, à la majorité des votants avec 19 voix POUR (Madame le Maire ne prend pas part au vote) et 4 voix CONTRE : Mr ROUSSE, Mr WALTER, Mme THOMAS, Mme MARCHET

ADOPTÉ le compte administratif 2022 de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 090-219000338-20230328-D_2023_3_8-BF

DECIDE d'affecter les 1 143 787.02 euros du résultat de fonction
répartition suivante :

- 800 000 € conservés en section de fonctionnement,
- 343 787,02 € affectés en section d'investissement.

Robert NATALE
Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le... 7.10.4.23... par
Madame Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE